

COMPTE RENDU
Mairie d'Orly-sur-Morin



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 29 novembre 2017 à 19 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de la mairie, sous la présidence de M. Francis DELOROZOY, le Maire.

Date de convocation : 17 novembre 2017

Présents : Monsieur DELOROZOY Francis - Monsieur LAURENT Raphaël - Madame DHOOSCHE Sylvette - Madame HELLER Suzanne – Monsieur HURAND Jean-Marc - -Monsieur TESTA Romuald - Monsieur DELOROZOY Gilles - Madame SAUVAGE Catherine - Monsieur LEGROS Lionel - Monsieur FLAMANT Benjamin

Pouvoirs : Madame SOLIVEAU Joëlle a donné pouvoir à Madame DHOOSCHE Sylvette

Absent(s) : Madame BOYEAU Marion

Absent(s) excusés : Monsieur DEQUIEDT Xavier - Monsieur BONNET Yves- Madame DA SILVA Christine

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Mme Suzanne HELLER a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Après lecture, le compte rendu de la séance en date du 22 septembre 2017 est accepté à l'unanimité.

3. Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État - RIFSEEP

Ce régime sera mis en place au 1er janvier 2018 pour le personnel technique.

4. Fonds d'équipement rural : Versement de subvention

Monsieur le Maire annonce que le département de Seine-et-Marne à accorder au titre du Fonds d'Equipement Rural une subvention de 12 021.78 euros à la commune pour la réfection rue du Chêne Madame.

5. SNE : Adoption du RPQS 2016 – Délibération 2017-7-1

Le Conseil Municipal; à l'unanimité ADOPTE le RPQS 2016 du SNE 77.

6. SNE : Convention prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie – Délibération 2017-7-2

La convention est signée avec l'accord unanime du conseil municipal.

7. SNE : Prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie – Délibération 2017-7-2

Le Maire présente la situation :

Le prix du contrôle de chaque bouche d'incendie sera de 35 euros.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer la convention de prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie avec le Syndicat d'alimentation en eau potable de la région Nord-Est de Seine et Marne,

8. SNE : Création du service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – Délibération 2017-7-3

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE

- la création du service public de la défense extérieure contre l'incendie,

- de joindre en annexe, la liste des points eaux assurant la DECI de la commune

9. PLUi – Délibération 2017-7-4

Le Maire le fait que Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, sera pris en charge par la CC2M.

Il faut désigner des élus référents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

- Monsieur DELOROZOY Francis : élu référent Titulaire

- Madame DHOOSCHE Sylvette : élu référent Suppléante.

M le Maire est chargé d'en informer le conseil Communautaire de la CC2M.

10. Désignation d'un référent forestier – Délibération 2017-7-5

Le Maire expose le fait que le Conseil doit désigner un référent forestier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE, Monsieur DELOROZOY Gilles référent titulaire

11. Convention de surveillance et d'interventions foncières avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural - SAFER

Le Maire expose le courrier la SAFER en date du 21 octobre 2017 concernant une convention pour la préservation des espaces ouverts ainsi que la surveillance et les interventions foncières.

Le Conseil, à l'unanimité,

REFUSE de signer la convention.

12. Désignation du nouveau régisseur titulaire de la régie de la salle polyvalente – Délibération 2017-7-6

Suite aux départs de Mme ROULAUD Chantal en tant que régisseur titulaire, le Conseil Municipal doit procéder à une nouvelle désignation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de nommer Mme LECOEUR Ambre, adjoint administratif, nouveau régisseur titulaire de la salle polyvalente,

DECIDE de nommer M. Lionel LEGROS, conseiller municipal en tant que régisseur suppléant.

13. Convention financière chèque CADO – Délibération 2017-7-7

Considérant qu'il est nécessaire de signer avec le syndicat des secrétariats VPM, une convention dans laquelle est stipulé qu'un achat groupé pour des chèques CADO avec plusieurs entités, peut être réalisé, et mettant en place le remboursement des chèques CADO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE de signer la convention financière avec le Syndicat des Secrétariats VPM.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à la convention.

14. Décisions modificatives – Délibération 2017-7-8

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE les décisions modificatives de la façon suivante,

Décision modificative n°3 : (Matériels de voirie)

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Opération</u>	
21	21578	147	+ 550
21	2188	164	- 550

Décision modificative n°4 : (Travaux en régie mezzanine)

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Opération</u>	
011	615231		+ 333.25
040	2135	154	+ 333.25
21	2135	148	- 333.25
042	722		+333.25

Décision modificative n°5 : (Chapitre 65)

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>		
011	615221	- 1027.20	
65	65548	+ 1027.20	

15. Migration d'IXBUS vers IXCHANGE – Délibération 2017-7-9

Monsieur le Maire rappelle que la commune utilise la plateforme IxBus pour la télétransmission des actes proposé par la société JVS-Mairistem.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité;

- Donne son accord pour que la collectivité accède aux services IxChange de JVS Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;

- Donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de MELUN, représentant l'Etat à cet effet;

- Donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société JVS Mairistem

16. DETR – Délibération 2017-7-10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE

- de présenter l'opération "mise en norme des trottoirs », dans le cadre de l'ADAP au titre de la DETR 2018,

- de constituer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018

- d'utiliser les amendes de police pour les travaux suivant :

* Abaissement des trottoirs pour l'accessibilité

17. CLECT – Délibération 2017-7-11

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Orly-sur-Morin, le 29 décembre 2017

Le Maire

Francis DELOROZOY